



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

# RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 50, DU 19 AOUT 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture: [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) *rubrique* PUBLICATION

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 19 août 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :  
[www.maine-et-loire.pref.gouv](http://www.maine-et-loire.pref.gouv).

A Angers, le 19 août 2010

Pour le Préfet et par délégation  
Le chef du bureau

Signé : Jean-nöel EYCHENNE

# SOMMAIRE

## **I - ARRETES**

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES OUEST.....	5
- Délégation de signature à des agents de la direction interdépartementale des routes – Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national.....	5

## **II – DIVERS**

# **I - ARRETES**

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES OUEST  
ARRÊTÉ

- Délégation de signature à des agents de la direction interdépartementale des routes – Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national.

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié par le décret 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets et à la délégation de signature des préfets ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2009 nommant Monsieur Frédéric LECHELON directeur interdépartemental des Routes Ouest à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral DAPI/BBC n° 2009-1643 du 18 décembre 2009 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric LECHELON directeur interdépartemental des routes – Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national dans le département de Maine-et-Loire ;

ARRÊTE

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric LECHELON, directeur interdépartemental des routes – Ouest, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par les fonctionnaires suivants pour les rubriques définies ci-après en référence à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2009 :

M. Yves SALAÜN, Directeur adjoint A, B

M. Daniel PICOUAYS, Chef du service de l'exploitation A3 à A12, B

M. Gérard DELFOSSE, Chef du service des politiques et des techniques : A3 à A12, B

Mme Isabelle LANNUZEL, Secrétaire Générale : A3 à A12, B

M. Yvon PERRAMANT, Chargé de mission près du directeur A3 à A12, B

M. Alain CARMOUET, Chef du service de la qualité et des relations avec les usagers : A3 à A12, B

M. Michel JAMET, Chef du service d'ingénierie routière de Rennes A3 à A12, B

M. Philippe BELIZAIRE,

Chef du district de Nantes A3, A7, A8, A12

M. Pascal FROMENTIN,

Adjoint au chef du district de Nantes A3, A7, A8, A12

M. Roger BERTIN, Chef du district de Laval : A3, A7, A8, A12

M. Alain GUILLEUX, Adjoint au chef du district de Laval : A3, A7, A8, A12

**Article 2 :** Le présent arrêté est exécutoire à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

**Article 3 :** Le directeur interdépartemental des routes - Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Rennes, le 31 juillet 2010

Pour le Préfet et par délégation

le directeur interdépartemental des routes Ouest

signé : Frédéric LECHELON

## **II – DIVERS**